

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 27 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-sept du mois de Mars

Membres en exercice :	29
Membres présents :	26
Procurations :	2
VOTES :	26
POUR :	26
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	21/03/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS : Mme Cécilia LOUVION à Mme Nicole PELOUX
Mme Elodie JOURDAN à M. Bernard CODOUL

ABSENTS EXCUSÉS : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-04-08-SF

MM. Nicolas LAUGIER et Sylvain JAFFRE membres de cette association ne prennent pas part au vote

OBJET : AVANCE SUR SUBVENTION NORMALE 2023 - APACS - N° 79

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande d'avance sur subvention normale 2023 de 8.000 € de l'Association pour la Promotion et l'Animation du Commerce Sisteronais (APACS) pour permettre le paiement des charges sociales en attente du vote et du versement de la subvention au mois de mai.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 26 voix POUR

DECIDE de verser une avance de 8.000 € sur la subvention normale 2023 à l'APACS.

DIT que la dépense sera prévue à l'article 65748 du Budget Primitif 2023

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU